

Extrait du rapport de gestion 2012

61^e exercice



Chiffres clés

	2012	2011
Fortune totale (bilan) en CHF	7.846 mrd	7.350 mrd
Performance brute des placements	7,93 %	0,20 %
Degré de couverture	64,39 %	62,26 %
Nombre d'assurés actifs	32'227	31'613
Nombre de pensionnés	15'070	14'515
Ratio actifs/pensionnés	2.14	2.18
Montant des ressources en CHF	635.9 mio	614.6 mio
Montant des prestations en CHF	657.6 mio	638.3 mio

La version intégrale du rapport de gestion peut être téléchargée en format pdf sur le site www.cpev.ch ou commandée auprès de la Caisse.

Sommaire

4	Rapport du Conseil d'administration
6	Composition des organes
7	Assurance
10	Gestion de la fortune
13	Degré de couverture
14	Couverture des risques actuariels et financiers
16	Bilan au 31 décembre
17	Principes d'évaluation et de présentation des comptes
18	Compte d'exploitation

Rapport du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la CPEV se réjouit de présenter le résultat très positif des placements de la Caisse durant l'exercice 2012. Après deux exercices durant lesquels les résultats des placements n'avaient pas atteint le taux technique actuel de 4 %, le millésime 2012 s'est caractérisé par une performance nette de plus de 7 %, se comparant favorablement aux chiffres du marché des institutions de prévoyance suisses.

Quant au fonctionnement de la Caisse, l'activité de notre organe durant l'année écoulée a visé à définir les réformes à mettre en oeuvre, en vue d'une adaptation au nouveau droit fédéral régissant les caisses de pensions de corporations de droit public. Cette révision législative entre en effet en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Dès 2009, le Conseil d'administration a engagé de manière proactive, avec l'appui de Retraites Populaires, une réflexion sur l'adaptation de la structure juridique de la Caisse aux nouvelles exigences du droit fédéral gouvernant les institutions de prévoyance de corporations de droit public. Cette révision de la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité était alors encore à l'état de projet. Toutefois, la direction qui allait être donnée à la gouvernance des caisses de pensions de collectivités publiques était déjà clairement tracée. L'ampleur de la tâche et le rôle très important qui s'annonçaient pour les organes suprêmes de telles institutions imposaient de mettre sans attendre l'ouvrage sur le métier.

Dans ce contexte, le travail du Conseil d'administration a consisté pour l'essentiel dans la conception d'un projet de nouvelle loi cantonale, devant fixer le cadre dans lequel va évoluer notre Caisse. Selon le nouveau droit fédéral, la corporation de droit public qu'est l'Etat de Vaud doit se limiter à régler, dans les dispositions de droit cantonal concernant la CPEV, soit le financement octroyé à celle-ci, soit les prestations servies aux assurés; le volet désormais non traité par la collectivité publique sera quant à lui du ressort exclusif de l'organe paritaire dirigeant la Caisse. Cette exigence fédérale poursuit l'objectif de soustraire les caisses de pensions publiques aux influences d'ordre politique.

Le Conseil d'Etat a choisi de proposer au Grand Conseil de régler le financement, de manière à permettre à l'Etat de garder la maîtrise du coût de son institution de prévoyance. De fait, c'est le choix de la quasi-totalité des collectivités publiques visées. Le projet de loi établi par la Caisse contenait pour le reste des propositions concernant les grandes lignes de l'organisation et de la gouvernance de notre institution. Il s'agit notamment d'attribuer clairement, conformément à la volonté du législateur fédéral, à l'organe suprême de la Caisse la responsabilité de trouver un équilibre entre le financement à disposition et les prestations qui seront servies aux assurés.

Il incombe ainsi au Conseil d'administration de soumettre à l'autorité de surveillance compétente, en l'occurrence l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So), un plan de financement démontrant que le degré de couverture de la CPEV atteindra le minimum, fixé par les Chambres fédérales, de 80 % en 2052. Il est primordial que notre Conseil d'administration puisse assumer pleinement cette responsabilité centrale du maintien de l'équilibre financier de la CPEV, hors de toute influence politique dont on ne saurait exclure qu'elle poursuive, à un moment ou à un autre, d'autres objectifs, par exemple à court terme.

Notre Conseil d'administration constate que le Conseil d'Etat a conservé une part importante des propositions de la Caisse dans le projet de loi qui est soumis au Grand Conseil, à l'heure où la rédaction du présent rapport de gestion doit être bouclée. Ce projet de loi fixe le financement de notre institution de prévoyance et les grandes lignes de sa future organisation. En définitive, ce sont le Grand Conseil du canton de Vaud et l'As-So qui se prononceront sur le contenu de cette nouvelle loi-cadre régissant notre institution de prévoyance.

L'ampleur et les composantes du financement à octroyer à l'avenir à la CPEV ont fait l'objet de négociations entre le Conseil d'Etat et les syndicats et associations de personnel. Ces négociations ont aussi porté sur les prestations que servirait la Caisse depuis le 1^{er} janvier 2014 et sur les mesures transitoires qui devraient être mises en place. Ce processus, dont le Conseil d'administration a été régulièrement informé mais auquel il n'a aucunement pris part, a abouti à la conclusion d'une convention entre le Conseil d'Etat et la FSF ; les deux autres syndicats, SUD et SSP, ont en revanche écarté les propositions du gouvernement.

On a dit que dès le 1^{er} janvier 2014, les prestations seront l'affaire du Conseil d'administration. D'ici là, nous devrons avoir soumis à l'As-So le plan censé révéler avec quel financement et avec quelles prestations la Caisse pourra atteindre son équilibre financier. Autant dire que notre organe est appelé à jouer un rôle accru, à un moment crucial pour le futur de notre institution de prévoyance. Dans ce contexte, le Conseil est prêt à assumer ses nouvelles responsabilités, grâce à l'engagement de ses administrateurs et avec l'appui indispensable de divers spécialistes du domaine de la prévoyance professionnelle.

Claude-Alain Tréhan
Président

Wolfgang Martz
Vice-président

Composition des organes

Conseil d'administration 2012

Président

Claude-Alain Tréhan**

Expert fiscal diplômé
Colombier

Vice-président

Wolfgang Martz*

Administrateur indépendant
Montreux

Membres

Eric Rochat*

Médecin
Saint-Légier
(jusqu'au 30.04.2012)

Gloria Capt*

Avocate
Lausanne
(dès le 01.05.2012)

Henry W. Isler**

Directeur général adjoint
de l'enseignement supérieur
Jongny

Eric Bouchez**

Enseignant, consultant
Renens

Christian Budry*

Administrateur indépendant
Chesalles-sur-Oron

* représentant de l'employeur

** représentant des assurés

Expert agréé

Le Conseil d'Etat a désigné Mme Françoise Wermeille, Aon Hewitt (Switzerland) SA, Nyon, en qualité d'experte agréée en matière de prévoyance professionnelle.

Hors Conseil

Représentants du chef du département chargé des relations avec la Caisse

Philipp Müller

Secrétaire général adjoint du département de la santé et de l'action sociale

Fabrice Ghelfi

Chef du service des assurances sociales et de l'hébergement

Filip Grund

Chef du service du personnel de l'Etat de Vaud

Secrétaire

Alexandre Bernel

Avocat
Lausanne

Secrétaire suppléant

Jean Daniel Martin

Président de tribunal
Lausanne

Organe de contrôle

Le Conseil d'administration a désigné BDO SA, Epalinges, pour contrôler la gestion, les comptes et les placements de la CPEV.

Assurance

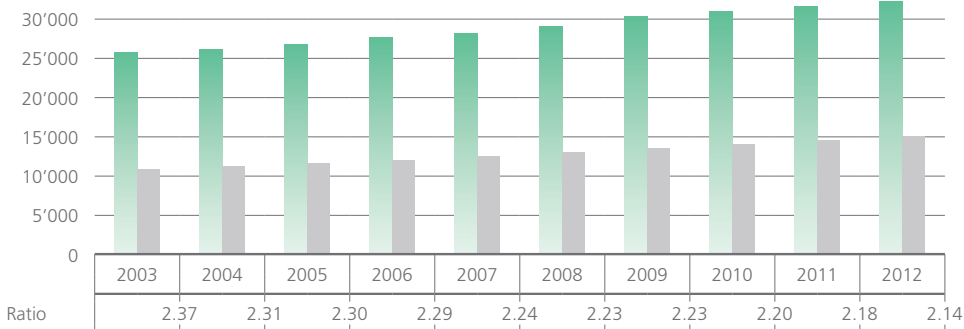
Effectif - mouvements des membres actifs et des pensionnés

Membres actifs	Plan de base	Plan risques	Totaux	Plan de base	Plan risques	Totaux
Etat au 1.1.2012/2011	31'404	209	31'613	30'769	226	30'995
Augmentation	3'861	224	4'085	3'887	209	4'096
Diminution	-3'248	-223	-3'471	-3'252	-226	-3'478
Etat au 1.1.2013/2012	32'017	210	32'227	31'404	209	31'613

Pensionnés	Plan de base	Plan de base
Etat au 1.1.2012/2011	14'515	14'084
Augmentation	945	815
Diminution	-422	-340
Variation pensions temporaires	32	-44
Etat au 1.1.2013/2012	15'070	14'515

Evolution des effectifs et ratio actifs / pensionnés

en unités



■ Effectif des actifs ■ Effectif des pensionnés

Age de départ à la retraite en 2012

En 2012, 738 assurés ont pris leur retraite aux âges suivants :

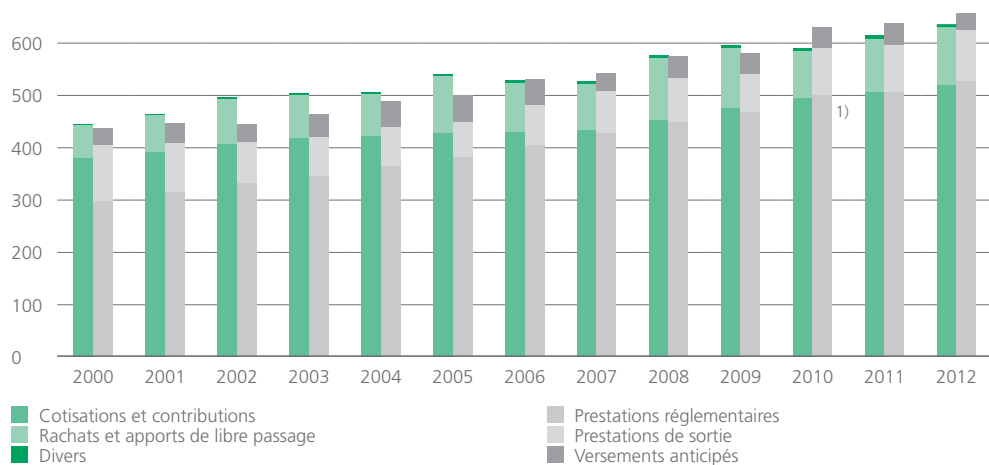
Age de retraite	Hommes	Femmes	Effectif total
58	59	80	139
59	7	12	19
60	71	69	140
61	26	25	51
62	45	53	98
63	16	34	50
64	12	87	99
65	83	59	142
Total	319	419	738
Age moyen de la retraite *	61.10	61.11	61.10
01.01.2012	62.03	62.03	62.03

*Les âges mentionnés sont indiqués en années et mois, par exemple 61.05 se lit 61 ans et 5 mois

Prestations et ressources

Evolution des prestations et ressources

en millions de CHF



1) Comprend l'allocation unique

Prestations mensuelles en cours au 1^{er} janvier 2013 (plan ordinaire)

Prestations mensuelles en CHF

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	33'168'359.30	186'937.65	4'370'314.90	4'255'591.50	41'981'203.35
Supplément temporaire	1'467'539.85	47'042.40	130'161.70		1'644'743.95
Avance AVS	446'588.70				446'588.70
Remboursement avance AVS	-419'157.45				-419'157.45
Enfants	372'847.95	18'603.40	162'949.80	119'956.50	674'357.65
Autres prestations			50.90	345.25	396.15
Fonds de solidarité	6'200.00		2'656.10	4'920.00	13'776.10
Total	35'042'378.35	252'583.45	4'666'133.40	4'380'813.25	44'341'908.45

Nombre de prestations mensuelles

Type de prestation	Retraite	Invalidité temporaire	Invalidité définitive	Conjoint survivant	Total
Rente	9'471	96	2'246	2'118	13'931
Supplément temporaire	1'652	90	375		2'117
Avance AVS	368				368
Remboursement avance AVS	1'047				1'047
Enfants	407	56	479	197	1'139
Autres prestations			3	18	21
Fonds de solidarité	16		8	10	34
Total	12'961	242	3'111	2'343	18'657

Gestion de la fortune

Loyauté dans la gestion de fortune et rétrocessions

Les articles 50ss de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2) définissent les limites de placements pour les institutions de prévoyance. Ces normes visent à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités.

Le comportement des responsables des caisses de pensions doit satisfaire à des critères éthiques élevés afin de préserver de manière absolue les intérêts des assurés et des bénéficiaires de rentes. Consciente de ses responsabilités, la CPEV a adopté des dispositions applicables en matière de loyauté qui sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'à la Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) par rapport à la gestion des fonds de la prévoyance professionnelle.

Gérante de la CPEV, Retraites Populaires a pris toutes les mesures nécessaires à la bonne application des dispositions légales applicables en matière d'intégrité et de loyauté. Elle s'est également engagée à respecter les principes édictés dans la Charte ASIP.

La gérante s'est en tout temps soucieuse du bien-fondé et de la bonne utilisation des rétrocessions payées par ses prestataires. De ce fait, les rétrocessions font l'objet d'un contrat spécifique dûment validé par le dépositaire qui s'assure que le client, respectivement le mandant, perçoit les montants qui lui sont dus.

Répartition des placements au 31 décembre 2012

Classes d'actifs	Répartition en % au 31.12.2012	Allocation des actifs en %		
		Borne inférieure	Objectif	Borne supérieure
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	1.9	0	1	5
Obligations libellées en CHF	7.0	4	6	8
Obligations libellées en monnaies étrangères	10.8	8	10	12
Actions de sociétés suisses	12.8	9	12	15
Actions de sociétés étrangères	18.1	12	18	24
Titres de gages immobiliers	9.7	7	9	11
Immobilier suisse	24.5	21.5	25	28.5
Placements alternatifs	6.2	4	6	8
Placements privés	3.1	2	4	6
Matières premières	1.7	0	2	4
Obligations convertibles	2.3	2	4	6
Immobilier indirect étranger	0.9	0	2	4
Microfinance	1.0	0	1	3

Performance brute et volatilité des classes d'actifs

Les principaux taux de performance et de volatilité en % sont les suivants (les plus ou moins-values non réalisées sont prises en compte à la fin de chaque mois) :

	Performance		Volatilité	
	CPEV	Indices de référence	CPEV	Indices de référence
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	0.09	-0.03	0.23	0.04
Obligations libellées en CHF	5.20	4.23	1.80	2.02
Obligations libellées en monnaies étrangères	7.08	3.13	7.04	9.11
Actions de sociétés suisses	17.54	17.72	10.36	10.64
Actions de sociétés étrangères	11.65	14.00	12.35	12.76
Titres de gages immobiliers	2.19	2.32	0.43	0.05
Immobilier suisse	7.69	9.09	0.28	4.26
Placements alternatifs	3.23	3.87	3.20	4.35
Placements privés	7.19	6.99	9.85	8.54
Autres placements	4.61	4.87	7.77	9.90
Global	7.93	8.66	4.80	5.36

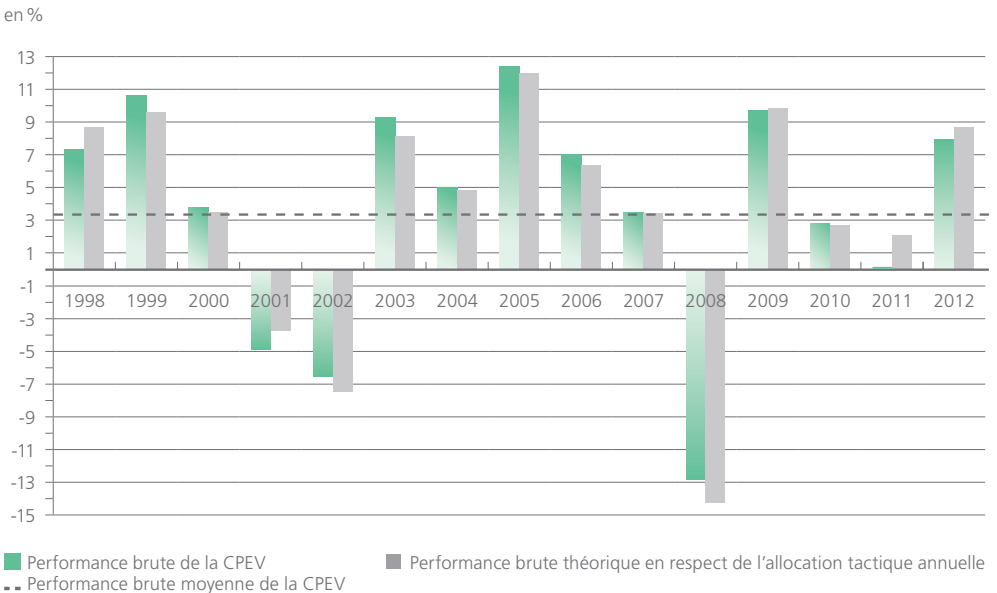
Toutes les classes d'actifs ont réalisé des performances positives. Elles ont été particulièrement positives pour les actions dans des marchés très porteurs, notamment au 2^e semestre.

Performance globale brute de la CPEV

Le calcul de la performance globale permet au Conseil d'administration de se forger une opinion quant au résultat de la gestion de ses investissements. Afin d'en garantir l'objectivité, l'évaluation a été effectuée par la société Coninco Explorer in finance SA, à Vevey, sur la base des comptes audités. Cette méthode est attestée par une fiduciaire indépendante depuis 2001. La pertinence des résultats fournis est toutefois contrôlée par la CPEV sous les angles financier et comptable.

En comparaison annuelle, le taux de performance brute de la Caisse est supérieur aux indices publiés (Credit Suisse 7,20 % et UBS 6,99 %). De plus, la volatilité est inférieure au marché et à celle de l'allocation des acfifs.

Evolution de la performance globale de la CPEV



Degré de couverture

Le degré de couverture d'une institution de prévoyance est déterminé en divisant la fortune de prévoyance disponible (actif) par le capital de prévoyance et les provisions techniques (passif).

La CPEV applique un système financier dit mixte qui prévoit qu'une partie des prestations soit financée en capitalisation et l'autre partie en répartition.

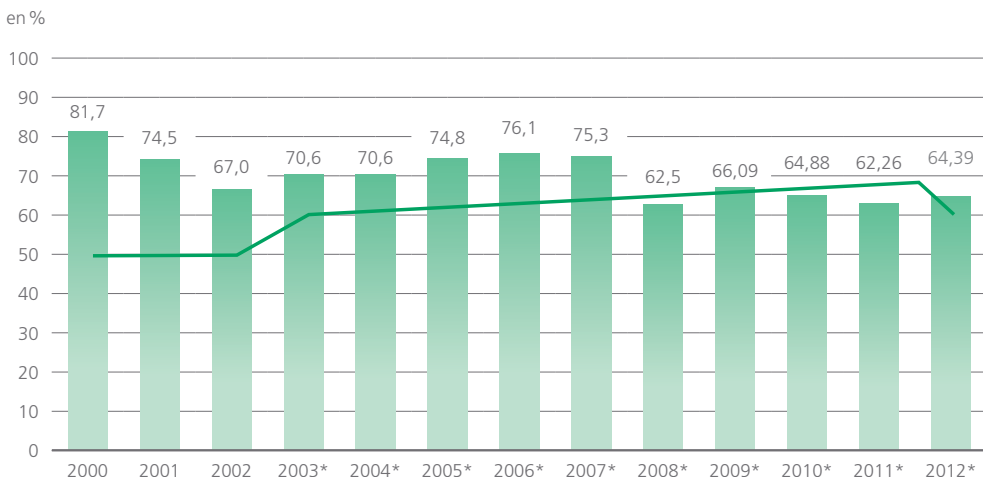
Lors de sa séance du 20 mars 2012, le Grand Conseil vaudois a modifié certaines dispositions relatives au degré de couverture minimum. Ainsi

l'art. 144k al.3 LCP qui prévoyait une augmentation annuelle de 1% du taux de couverture a été abrogé, alors que l'art.144k al.1 qui fixe un degré de couverture minimum de 60% a été maintenu. En 2012, la part en répartition passe donc de 32% à 40%. Cette décision a des effets comptables, ils sont détaillés dans le rapport annuel complet, disponible sur internet.

Au 31 décembre 2012, le degré de couverture minimum légal de 60% est atteint. Les contextes démographique, économique et légal imposent de prendre des mesures structurelles.

	31.12.2012	31.12.2011
Total des capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'271'826'637.97	7'984'030'296.95
Fortune de prévoyance disponible	7'803'944'944.68	7'309'908'279.08
Degré de couverture, art. 44 al. 1 OPP2	64.39 %	62.26 %
Degré de couverture minimum, art. 144k LCP	60.00 %	68.00 %
Degré d'équilibre	107.32 %	91.56 %

Evolution du degré de couverture OPP2, art. 44, al. 1



— Degré de couverture minimum légal de la CPEV (art. 144k LCP)

* tient compte de l'introduction de la norme Swiss GAAP RPC 26

Couverture des risques actuariels et financiers

La Caisse effectue différents calculs, afin d'anticiper les risques actuariels liés principalement à la longévité, au décès et à l'invalidité, ainsi que les risques financiers liés au placement de la fortune. Pour couvrir ces risques, elle crée respectivement des capitaux de prévoyance, des provisions techniques et une réserve pour fluctuation de valeurs.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les calculs actuariels sont effectués au moyen des tables EVK 2000, édictées par l'ancienne Caisse fédérale d'assurance, au taux technique de 4 % (art. 118 LCP).

Les capitaux de prévoyance des pensionnés ont été majorés de 1 % afin de prendre en compte la valeur actuelle des frais de gestion futurs.

Le règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, approuvé par l'expert agréé de la CPEV et porté à la connaissance de l'organe de contrôle ainsi que de l'autorité de surveillance, définit la politique de constitution des provisions techniques.

Les provisions techniques sont au nombre de deux :

- La provision pour changement des tables actuarielles est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer progressivement le coût

futur du changement de tables actuarielles suite à l'évolution de la longévité humaine.

Le montant cible de la provision pour changement des tables actuarielles s'élève à 5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions au 31 décembre 2010. Pour y parvenir, cette provision est constituée chaque année par palier de 0,5 % des capitaux de prévoyance des pensionnés. Au 31 décembre 2010, la cible est atteinte. Toutefois, cette provision continuera à être alimentée de la même manière jusqu'au changement des tables actuarielles. En 2012, la provision représente 6 % des capitaux de prévoyance des pensionnés (2011 : 5,5 %)

- La provision pour indexations futures est destinée à prendre en charge les indexations futures des pensions qui seront décidées par le Conseil d'administration. Les mesures d'assainissement sont toutefois réservées. L'attribution de cette provision dépend de la performance de l'exercice et du niveau atteint de la réserve de fluctuation de valeurs ainsi que du versement de l'Etat. Lors d'une indexation des rentes, la valeur actuelle des indexations, calculée selon les bases actuarielles de la CPEV, est prélevée de la provision.

Le Conseil d'administration a renoncé en 2012 à indexer les rentes. Au vu du résultat de l'exercice et en application du règlement pour les passifs de nature actuarielle du bilan, aucune autre attribution n'a été effectuée en 2012.

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Total des provisions techniques (100 %)	463'899'006.45	421'011'059.45
Provision pour changement des tables actuarielles (100 %)	352'545'517.00	309'657'570.00
Provision pour indexations futures (100 %)	111'353'489.45	111'353'489.45

Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs permet à la Caisse d'absorber les variations des placements et de garantir les prestations actuelles et futures. Elle est déterminée sur la base de considérations financières et en fonction de la situation actuelle de la Caisse.

Les explications concernant la variation de la réserve pour fluctuation de valeurs pour l'exercice 2012, suite à l'abrogation de l'art. 144k al. 3 LCP se trouvent au point 5.8 du rapport annuel complet. Les attributions de l'exercice ont permis d'atteindre le premier palier d'un écart-type.

Situation comptable de la réserve de fluctuation de valeurs:

	31.12.2012 CHF	31.12.2011 CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 1^{er} janvier	0.00	0.00
Attribution liée à l'abrogation de l'art. 144k al. 3 LCP	265'175'664.71	0.00
Attribution de l'exercice 2012	266'942'642.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre	532'118'306.71	0.00

Bilan au 31 décembre (en CHF)

Actif	31.12.2012	31.12.2011
Placements	7'844'255'325.32	7'347'737'193.00
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	150'436'066.83	149'440'496.67
Obligations libellées en CHF	550'733'364.14	879'722'498.74
Obligations libellées en monnaies étrangères	845'152'478.39	1'137'980'079.28
Actions de sociétés suisses	1'001'354'925.08	847'179'888.96
Actions de sociétés étrangères	1'423'185'927.24	864'858'210.00
Titres de gages immobiliers	757'029'369.61	749'006'376.73
Immobilier suisse	1'922'607'707.87	1'877'986'089.79
Placements alternatifs	484'627'151.51	470'794'673.02
Placements privés	242'139'051.94	217'509'248.08
Autres placements	466'989'282.71	153'259'631.73
Compte de régularisation actif	2'139'376.58	2'195'515.25
	7'846'394'701.90	7'349'932'708.25
Passif	31.12.2012	31.12.2011
Dettes	26'790'878.27	26'183'132.98
Prestations de libre passage et rentes	19'483'912.65	20'758'587.50
Autres dettes	7'306'965.62	5'424'545.48
Compte de régularisation passif	8'136'934.10	6'013'931.26
Provisions non techniques	7'521'944.53	7'827'364.93
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	7'271'826'638.29	7'984'030'296.95
Capital de prévoyance assurés actifs (100 %)	5'780'008'571.00	5'690'028'975.00
Capital de prévoyance pensionnés (100 %)	5'875'758'616.00	5'630'137'637.00
Fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)	44'869.84	43'352.50
Provisions techniques	463'899'006.45	421'011'059.45
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100 %)	12'119'711'063.29	11'741'221'023.95
Part de financement en répartition (selon art. 144k LCP: 40 % en 2012, 32 % en 2011)	-4'847'884'425.00	-3'757'190'727.00
Réserve de fluctuation de valeurs	532'118'306.71	0.00
Situation au 1 ^{er} janvier	0.00	0.00
Dissolution (-) / constitution (+) de l'exercice	532'118'306.71	0.00
Fonds libres (+) / découvert (-)	0.00	-674'122'017.87
Situation au 1 ^{er} janvier	-674'122'017.87	-241'002'381.77
Attribution (+) / prélèvement (-) de l'exercice	674'122'017.87	-433'119'636.10
	7'846'394'701.90	7'349'932'708.25
Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1	64.39 %	62.26 %

Principes d'évaluation et de présentation des comptes

Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CPEV sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Une part essentielle des investissements est effectuée par l'intermédiaire de placements collectifs, lesquels figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. D'autres méthodes d'évaluation sont mentionnées ci-après.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants (correctifs d'actifs).

Liquidités, créances à court et moyen terme

Hormis les placements collectifs, les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations libellées en CHF

Hormis les placements collectifs, les obligations non cotées et les obligations simples figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses

Hormis les placements collectifs, les actions non cotées et les parts de coopératives figurent au bilan à la valeur d'acquisition.

Titres de gages immobiliers

Hormis les placements collectifs, les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Hormis les placements collectifs, les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre. Les taux utilisés sont les suivants:

- | | |
|-----------------------------------------------------|--------|
| • immeubles de plus de 10 ans | 7,25 % |
| • immeubles de 10 ans et moins | 6,50 % |
| • immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé | 6,00 % |

Ces taux sont revus périodiquement, la dernière fois le 31 décembre 2009, sur la base des données financières et économiques disponibles, ainsi que des données issues du portefeuille immobilier.

Les terrains à bâtir, ceux à développer (zones intermédiaires ou autres) et les projets sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais de développement et d'étude, sous déduction des correctifs d'actifs nécessaires afin de pallier toute baisse de valeur dont lesdits terrains ou projets pourraient être l'objet.

Compte d'exploitation (en CHF)

	2012	2011
+ Cotisations et apports ordinaires et autres	531'940'549.35	520'367'881.11
Cotisations des salariés	191'738'989.60	187'116'664.24
Cotisations de l'employeur	191'738'989.60	187'116'664.24
Cotisations supplémentaires des salariés	6'393'569.21	6'060'782.91
Cotisations supplémentaires de l'employeur	128'100'269.69	125'050'673.52
Primes uniques et rachats	13'947'929.50	14'888'396.20
Subsides du fonds de garantie	20'801.75	134'700.00
+ Prestations d'entrée	104'053'081.55	94'258'964.30
Apports de libre passage	98'458'198.25	86'688'004.65
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5'594'883.30	7'570'959.65
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	635'993'630.90	614'626'845.41
- Prestations réglementaires	-525'546'254.07	-506'340'037.55
Rentes de vieillesse	-391'385'291.55	-375'603'128.40
Rentes de survivants	-52'160'433.60	-51'049'982.85
Rentes d'invalidité	-58'529'280.10	-56'768'875.10
Autres prestations réglementaires	-19'433'606.22	-20'152'976.50
Prestations en capital à la retraite	-4'019'768.60	-2'464'137.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-17'874.00	-300'937.50
- Prestations extra-réglementaires	-250'766.30	-225'672.50
- Prestations de sortie	-131'788'792.00	-131'748'702.15
Prestations de libre passage en cas de sortie	-98'189'367.75	-89'530'583.60
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-33'599'424.25	-42'218'118.55
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-657'585'812.37	-638'314'412.20
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance et provisions techniques	712'203'658.66	-359'125'601.75
Constitution capital de prévoyance assurés actifs	-89'979'596.00	-187'630'141.00
Constitution capital de prévoyance pensionnés	-245'620'979.00	-138'093'180.00
Variation du fonds pour dépôts d'épargne (art.139 LCP)	-1'517.34	12'413.25
Constitution des provisions techniques	-42'887'947.00	-35'055'347.00
Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques à 100 %	-378'490'039.34	-360'766'254.75
Variation de la part de financement en répartition	1'090'693'698.00	1'640'653.00
- Charges d'assurance	-2'376'664.00	-1'745'788.70
Cotisations au fonds de garantie	-2'376'664.00	-1'745'788.70
= Résultat net de l'activité d'assurance	688'234'813.19	-384'558'957.24

	2012	2011
= Résultat net de l'activité d'assurance	688'234'813.19	-384'558'957.24
+ Résultat net des placements	526'067'214.72	-39'985'947.63
Liquidités, créances diverses à court et moyen terme	-101'198.80	145'994.78
Obligations libellées en CHF	38'372'273.35	29'253'350.23
Obligations libellées en monnaies étrangères	74'834'416.85	3'002'448.58
Actions de sociétés suisses	148'072'626.36	-81'624'048.01
Actions de sociétés étrangères	111'999'125.66	-87'720'006.20
Titres de gages immobiliers	14'567'811.54	16'251'956.07
Immobilier suisse	100'081'982.40	103'008'599.12
Placements alternatifs	14'121'369.89	-27'078'610.98
Placements privés	14'891'954.55	15'059'968.17
Autres placements	9'226'852.92	-10'285'599.39
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de provisions non techniques	305'420.40	295'424.65
+ Autres produits	951'226.02	227'316.09
Produits de prestations fournies	208'539.28	214'309.32
Produits divers	742'686.74	13'006.77
- Frais d'administration	-9'318'349.75	-9'097'471.97
Coût de l'administration générale	-9'183'357.35	-9'030'958.77
Honoraires de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	-84'740.00	-60'013.20
Emoluments des autorités de surveillance	-50'252.40	-6'500.00
= Résultat avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	1'206'240'324.58	-433'119'636.10
+/- Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	-532'118'306.71	0.00
= Excédent de produits (+) / de charges (-)	674'122'017.87	-433'119'636.10

Contactez-nous | Le rapport annuel complet peut être téléchargé sur le site www.cpev.ch, où vous trouverez de nombreuses informations relatives au marché de la prévoyance et à votre Caisse.

Vous pouvez également l'obtenir ou poser des questions en appelant le 021 348 24 43, en écrivant à l'adresse info@cpev.ch ou en vous rendant directement à notre réception, rue Caroline 9 à Lausanne.

cpev

CAISSE DE PENSIONS
DE L'ÉTAT DE VAUD

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 24 43
info@cpev.ch
www.cpev.ch


**Retraites
Populaires**

La CPEV est gérée par
Retraites Populaires

Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
www.retraitespopulaires.ch
info@retraitespopulaires.ch

